



Le DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)

Le **DAEU** (Diplôme d'Accès aux **E**tudes **U**niversitaires) est un diplôme national réservé aux adultes. Il confère les mêmes droits que ceux qui s'attachent au succès du baccalauréat.

Lire arrêté ministériel du 3 Août 1994.

Le DAEU représente une véritable seconde chance pour ceux qui ont quitté le système scolaire. Ils peuvent alors s'inscrire dans un cursus d'enseignement supérieur et/ou se présenter aux concours de catégorie B de la fonction publique.

Le DAEU se décline en 2 spécialités au choix :

- Le DAEU à dominante littéraire
- Le DAEU à dominante scientifique

Chaque spécialité est composée de 4 matières (2 obligatoires et 2 optionnelles). La formation s'achève par la présentation à des examens finaux dans l'université de rattachement.

Contact Marion Grandin (marion.grandin@unit.eu)